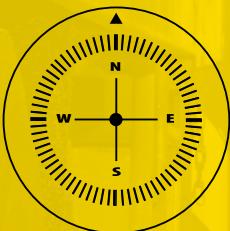


FEUILLE DE ROUTE

# SÉCURITÉ DES TRANSPORTS SUR LA VOIE PUBLIQUE



Cette feuille de route est  
un outil pratique pour  
améliorer votre sécurité en  
cas de déplacement sur la voie  
publique.



Travailles de manière sûre et  
saine grâce à notre programme  
Boussole.

Nous te demandons de créer un environnement de travail sûr pour toi et les autres. Si nécessaire, modifie ton comportement. Tu peux t'attendre à ce que tes collègues fassent de même. Tu trouveras de plus amples informations sur le programme Boussole, toutes les feuilles de route, les directives en matière de comportement et d'autres informations utiles sur la santé et la sécurité sur le site : [hscompass.com](http://hscompass.com).

**PENSE AVANT D'AGIR  
AGIS EN TOUTE SÉCURITÉ**

BME HEALTH & SAFETY COMPASS



Une initiative de





## FEUILLE DE ROUTE

# SÉCURITÉ DES TRANSPORTS SUR LA VOIE PUBLIQUE

## Notre Politique

La sécurité des transports sur la voie publique fait partie du domaine prioritaire « Sécurité du poste de travail ». Tous les collaborateurs qui conduisent sur la voie publique pour le compte de l'entreprise doivent se conformer aux directives de sécurité en matière de transport, pour éviter de se blesser ou de blesser autrui et éviter tout dommage aux équipements, matériaux et propriétés d'autrui.



## CE QUE CELA SIGNifie POUR TOI

### La voie de la sécurité est la bonne

>> Une formation officielle sur la conduite et l'utilisation des équipements spécifiques, y compris les grues et le (dé)chargement sur le site, doit avoir été suivie avant d'effectuer tout travail.

>> Sois conscient des risques d'un comportement dangereux sur la voie publique.

### Un danger ne doit pas être ignoré

>> La direction doit être informée immédiatement de toute défectuosité du camion et/ou du chargement.

>> Assures ta propre sécurité et celle des autres en étant attentif aux comportements dangereux observés chez les collègues, les fournisseurs et les clients. Exprimes-toi !

### Pense avant d'agir, agis en toute sécurité

>> Vérifies chaque jour ton camion lorsque tu conduis sur la voie publique pour le compte de ton entreprise.

>> Ne jamais conduire de camion sous l'influence de drogues ou de médicaments délivrés sur ordonnance. Informes votre responsable si tu utilises ce type de médicaments et orientes-toi sur les tâches réalisables.

>> Toujours respecter toutes les règles de circulation applicables.

>> Toujours porter des vêtements à haute visibilité lorsque tu quittes le camion.

>> Un comportement sûr doit faire partie de toutes les activités quotidiennes.

>> Sécurisez d'abord la zone publique pour l'utilisation d'une grue lorsque tu décharges sur le site du client.

>> Portes ta ceinture de sécurité en tout temps en conduisant.

>> Sois attentif aux comportements dangereux observés chez les collègues, les fournisseurs et les clients.

>> N'utilises ton téléphone qu'en mode mains libres. Si tu n'as pas de kit mains libres, n'utilises pas ton téléphone en conduisant !

>> Adresses-toi à ton supérieur et/ou responsable(s) de la sécurité au cas où des conseils ou une assistance seraient nécessaires sur place.

>> Ne pas dépasser les heures de conduite autorisées.

Veuillez insérer toute directive légale/réglementaire supplémentaire applicable à ce sujet dans votre entreprise locale